



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de juillet 2017

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

Juillet 2017

| | Evolution / juillet 2016 | |
|---------------------|--------------------------|----|
| Tués | 3 | 6 |
| Blessés | 21 | 21 |
| Accidents corporels | 13 | 17 |

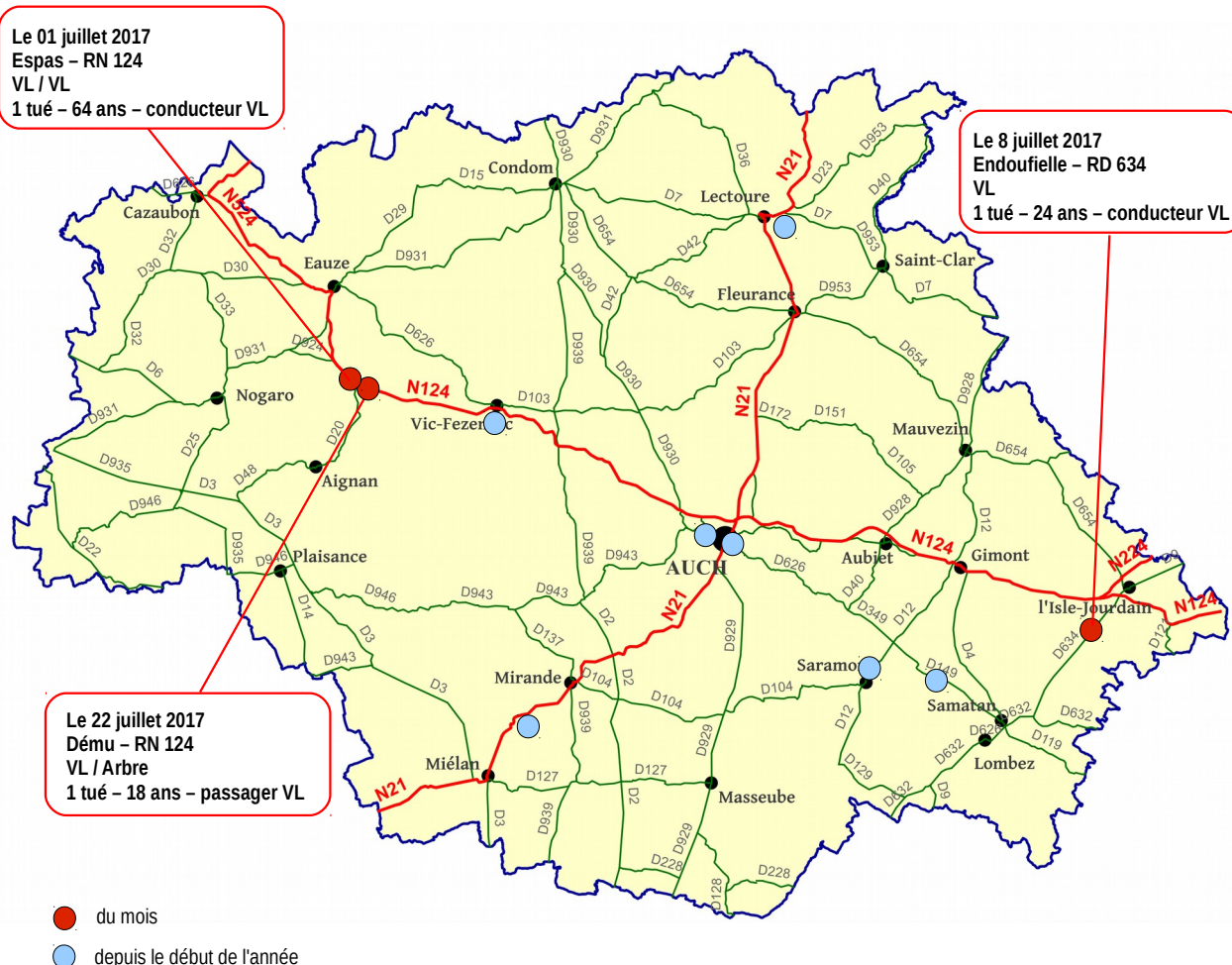
Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

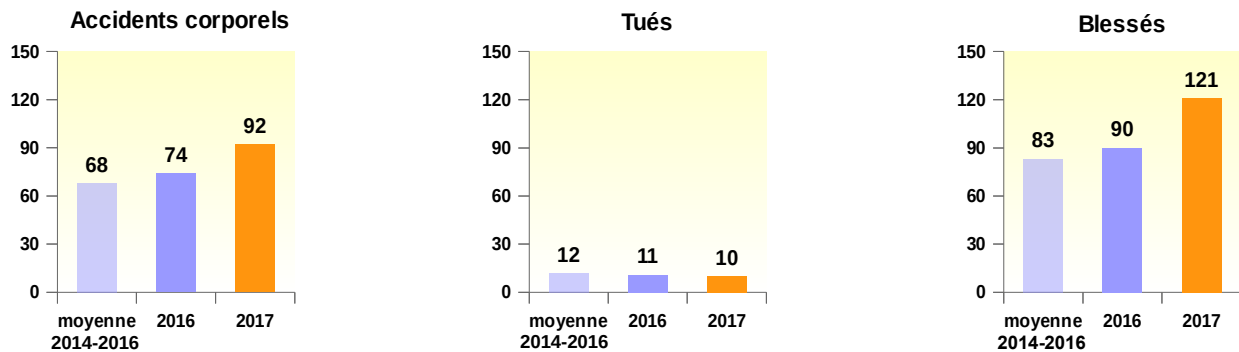
19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Accidents mortels 2017



Parution
Le 24 août 2017

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

| Bilan sur les 12 derniers mois | Accidents corporels | Tués | Blessés |
|--------------------------------|---------------------|------|---------|
| Août 2016 - Juillet 2017 | 171 | 22 | 213 |
| Août 2015 - Juillet 2016 | 129 | 21 | 159 |
| Evolution | + 33 % | + 1 | + 34 % |

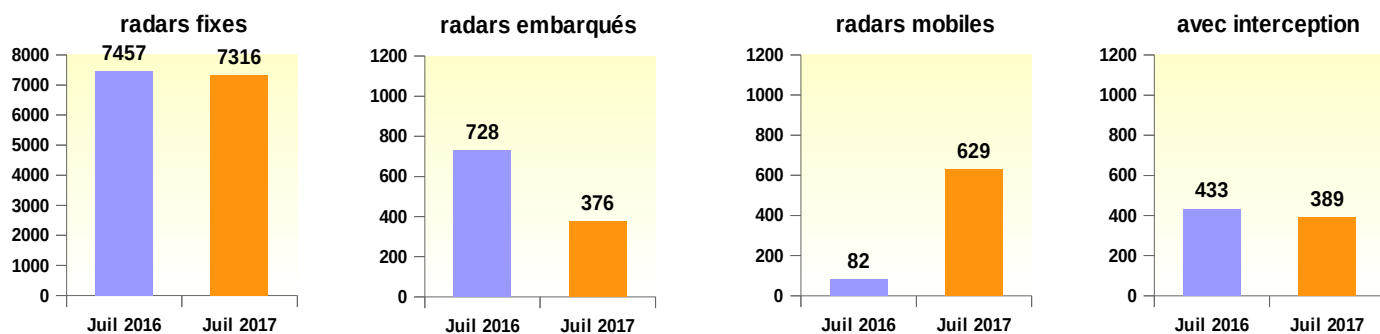
Conseils prévention

A la rentrée, adoptez une **conduite plus souple, plus éco-responsable ... plus sûre.**

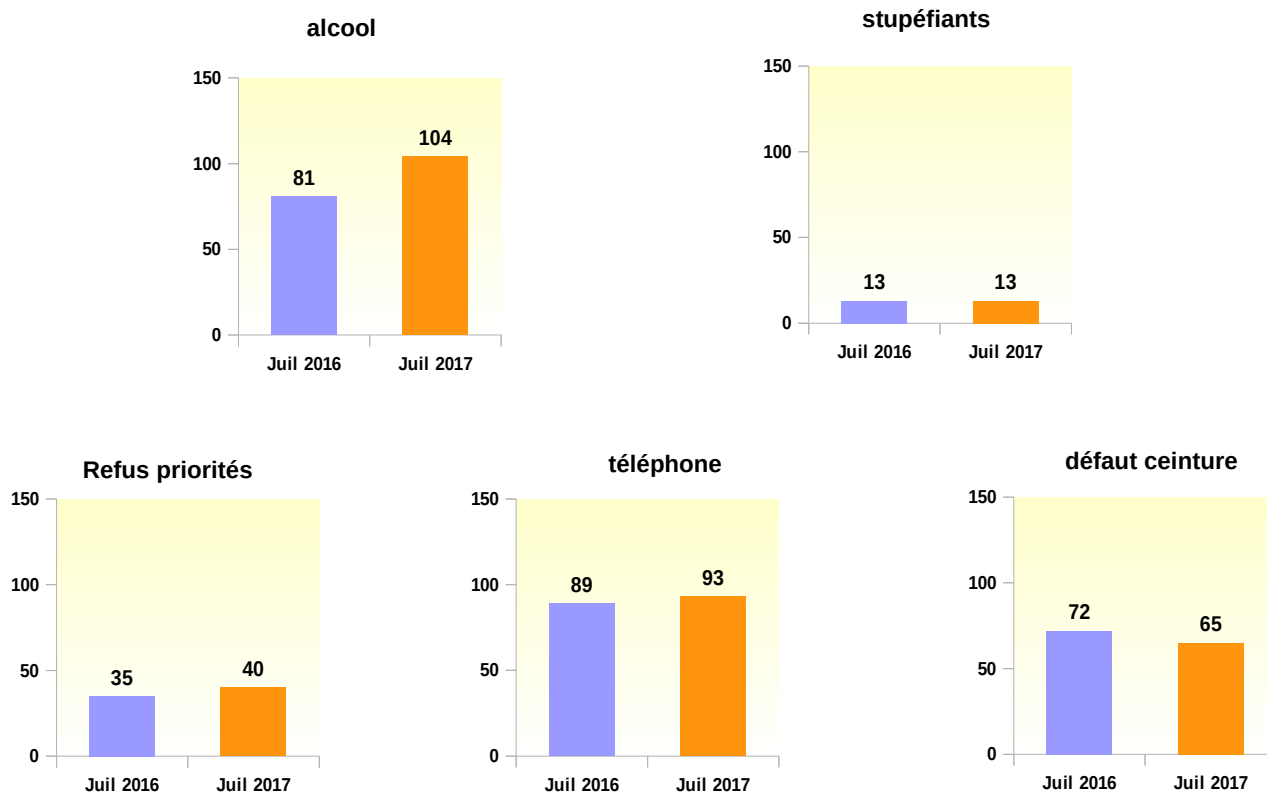
- **Démarrez en douceur** et passez sans attendre le rapport supérieur. **Evitez les sur-régimes** (passez la vitesse supérieure autour de 2500 tours/minutes pour une voiture essence et 2000 tours pour un diesel). Ne pas pousser le régime moteur peut faire économiser jusqu'à 20 % de carburant.
- **Respectez les distances de sécurité**, vous limiterez les risques d'accidents et vous éviterez les freinages et accélérations brusques qui entraînent une surconsommation.
- **Anticipez les ralentissements** : utilisez le frein moteur plutôt que la pédale d'embrayage.
- **Réduisez votre vitesse** : 10 km/h en moins permettent d'économiser jusqu'à 1 litre de carburant au 100 km et de réduire les émissions de CO₂.
- **Vérifiez la pression et l'état des pneus**. La pression des pneus doit être contrôlée au moins une fois par mois et avant tous les grands trajets. Des pneus sous-gonflés entraînent une augmentation de la résistance et donc une surconsommation de carburant (de 2,4% par 0,5 bars), une moins bonne tenue de route, ainsi qu'un échauffement dangereux pour la sécurité (risque d'éclatement).
- **Vérifiez le bon état de votre véhicule**. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant allant jusqu'à 25 %. Par exemple, un filtre à air bouché, c'est 10% de carburant en plus.
- Démontez les galeries, coffres de toit, porte-vélos... après utilisation. Ils occasionnent une surconsommation de 10 à 20 %.
- **Ne conduisez pas au point mort** : cette pratique dangereuse ne permet pas, contrairement aux idées reçues, d'économiser du carburant. Lâchez plutôt l'accélérateur en laissant votre véhicule avancer avec une vitesse enclenchée ; dans cette situation, l'injection est coupée et votre consommation est nulle.
- **Coupez le moteur lors d'un arrêt prolongé**. Arrêter puis redémarrer un véhicule permet de consommer moins de carburant que de laisser tourner le moteur au ralenti plus de 20 secondes.

Activités des forces de l'ordre – Juillet 2017

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Sur la route, il n'y a pas de petite infraction. Une infraction au Code de la route est à l'origine de 9 accidents sur 10. Voir ci-dessous quelques exemples d'infractions liées à la circulation et les sanctions encourues.

- **Dépassement dangereux** : amende forfaitaire de 135 euros, retrait de 3 points sur permis de conduire, suspension du permis de conduire (jusqu'à 3 ans)
- **Chevauchement de la ligne continue** : amende forfaitaire de 135 euros, retrait d'1 point sur permis de conduire, suspension du permis de conduire (jusqu'à 3 ans)
- **Accélération d'un conducteur sur le point d'être dépassé** : amende forfaitaire de 135 euros, retrait de 2 points sur permis de conduire, suspension du permis de conduire (jusqu'à 3 ans)
- **Non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules** : Amende forfaitaire de 135 euros, retrait de 3 points sur permis de conduire, suspension du permis de conduire (jusqu'à 3 ans)